

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT
LODEVE

Séance du 05 Décembre 2022

Commune de
PAULHAN

N° 2022/12/09

Date de la convocation	28/11/2022
	Votes : 22
Présents : 19	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mr GASC Georges
- Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle
Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Budget participatif -Validation des projets retenus par les Paulhanais

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adopté par délibération du 17 décembre 2020 la création du budget participatif.

Il a été décidé d'allouer annuellement la somme de 40 000,00 € à ce budget participatif.

Six projets ont été reçus en mairie.

PROJET et lieu de réalisation	Porteur du projet	Coût estimatif
Installation et aménagement d'abris pour chats au cimetière	La Pomponnette Véronique MAS	8 000,00 €
Stop aux ravageurs, protégeons les jardins partagés de Paulhan	Paulhan Solidaire Stéphane BLANC	16 000,00 €
Achat d'une machine à corder pour les licenciés du club et création d'un espace de réception extérieur avec barbecue, plan de travail et bar pour le tournoi Open et les divers évènements du club	TENNIS CLUB Sylvain CHARRA	10 000,00 €
Achat de barnums et d'une sono (foyer Vincent Badie)	LA RITOURNELLE Agnès GALLEGO	5 000,00 €
Achat et installation d'un tableau de score au gymnase (utilisable par les autres associations)	BASKET CLUB Vincent PERIER	6000,00€
Achat de matériel utile pour évènements (à partager avec les autres associations)	123 Soleil Mounia EL'MAZHOUM	6000,00 €

Comme cela avait été mentionné dans le mode d'emploi adopté par le Conseil Municipal, dans la séance précitée, ces projets ont fait l'objet d'un premier examen.

Ces projets ont été étudiés par la commission extra-municipale démocratie de proximité du 30 Août 2022.

Cette commission a sélectionné quatre projets et la liste définitive a été arrêtée.

	PORTEUR DU PROJET	COUT ESTIMATIF
1	LA POMPONNETTE	8 000,00 €
2	PAULHAN SOLIDAIRE	16 000,00 €
3	TENNIS CLUB	10 000,00 €
4	LA RITOURNELLE	5 000,00 €

Du 10 au 20 octobre 2022, ces projets ont été soumis au vote des Paulhanais.

Le résultat de ce scrutin a été le suivant :

Nombre d'inscrits : 295

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20221205-2022-12-09-DE Date de télétransmission : 12/12/2022 Date de réception préfecture : 12/12/2022

Nombre de votants :295
Nombre de bulletins nuls :36
Nombre de suffrages exprimés : 259

Conformément aux dispositions contenues dans le mode d'emploi du budget participatif,
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De valider les projets retenus par les Paulhanais dans la limite de l'enveloppe disponible,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-de valider les projets mentionnés ci-dessous :

	PORTEUR DU PROJET	COUT ESTIMATIF
1	LA POMPONNETTE	8 000,00 €
2	PAULHAN SOLIDAIRE	16 000,00 €
3	TENNIS CLUB	10 000,00 €
4	LA RITOURNELLE	5 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20221205-2022-12-09-DE
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022